

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRO · CHRISŒ · SVMPŒISŒIS · SPIRITVALIS · MILITIA

5ème Année. — Novembre 1877.

Nc. 2.



SACRAMENŒV · ET · ARMA · LVICIS · AC · JVS · IŒIA · FORŒIŒER · REŒIDERE · CONŒENDIŒIS ·

GRATIA · MV · IMPENSIS · VOBIS · DILECTI · FILII · QUI · POSITO · GLADIO · QVEŒ ·

LEŒŒRE · LAŒINE · DE · PIE · IX · A · L'UNION · ALLEŒ · 25 · JAN · 1873 ·

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le " Bulletin " est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

Pour le Canada.....	\$1.00
Pour les Etats-Unis.....	1.50 (en or)
Pour l'Etranger.....	2.00 (en or)

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal,
à M. H. A. PLAMONDON, Boîte 213, Bureau de Poste, Montréal.

UNION - ALLET.

OFFICIERS EN CHARGE POUR L'ANNÉE 1877-78.

Président-Général.....	MM. EMMANUEL TASSÉ.
Vice-Président-Général.....	ADOLPHE MARTIN.
Trésorier.....	H. A. PLAMONDON.
Secrétaire.....	L. FORGET.
Assistant-Secrétaire.....	M. J. E. CHAGNON.
Aumônier.....	M. le Chanoine E. MOREAU.

CONSEILLERS.

MM. ALF. PRENDERGAST, ALF. LAROCQUE, NAP. RENAUD,
Z. LACHAPPELLE, S. BOYER, E. HÉBERT, T. LABELLE,
C. ROY.

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

Montréal.....	MM. C. CARON.
Québec.....	G. T. DUSSEAULT.
Trois-Rivières.....	JOS. BEAUCHAINE.
Ottawa.....	J. C. TACHÉ.
St. Hyacinthe.....	A. PELOQUIN.
Rimouski.....	JAS. PINEAULT.
Manitoba.....	H. MARTINEAU.
Piopolis.....	

LE " CRUSADER ",

Organe de la Ligue de St. Sébastien.

LONDRES ET DUBLIN.

Abonnement pour le Canada (y compris frais de poste) - - - - \$2.00.
Prière d'adresser : nom, prénom et adresse avec le montant de l'abonnement au soussigné qui est autorisé à représenter la Ligue en la Puissance du Canada.

ALF. LAROCQUE,
Chev. de Pie IX.

Au No. 291 rue Dorchester, Montréal.

" THE CRUSADER ",

Devoted to the Restoration of the temporal power of the Pope,
issued by the League of St. Sebastian.

LONDON AND DUBLIN.

Per annum (for the Dominion prepaid) - - - - - \$2.00.
Please send name and address to undersigned who is authorized to represent the League in the Dominion.

ALF. LAROCQUE,
Knight Pius IX.

Address 291 Dorchester St., Montreal.

PRESSE ZOUAVE.

Le Crusader (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00 ; se publie à Londres, 18 Paternoster Row.
La Croix, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs. ; se publie à Bruxelles.
La Fedelta, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs. ; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.
La Vraie France, Quotidienne, abonnement, 40 frs. ; se publie à Lille.
Journal des Trois-Rivières, (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement, \$3.00 ; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine.
Il Fidele, (Italie) Hebdomadaire, abonnement, 4 lire par année, frais de port en sus ; se publie à Lucques, Via S. Chiara, N. 439.

" JOURNAL DES TROIS-RIVIERES "

Journal Catholique

GEDEON DESILETS

REDACTEUR-PROPRIETAIRE

Bi-hebdomadaire ; se publie aux Trois-Rivières,
abonnement, \$3.00.

" NOS CROISÉS "

ou

*Histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires
Canadiens à Rome.*

POUR LA DEFENSE DE L'EGLISE

chez

FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES EDITEURS
No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.

LES

SOIRÉES DU CASINO

ou

DISCUSSION SUR LE

SYLLABUS

Par MGR. L'ÉVÊQUE DE BIRTHA.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent,
Montréal.

“Aime Dieu et va ton chemin”



Bulletin de l'Union-Allet

VOL. V.

MONTRÉAL, 23 NOVEMBRE 1877.

No. 2

SOMMAIRE.

1. UNE BONNE PAROLE DE PIE IX.
2. LE 5 NOVEMBRE 1867.
3. LA PRESSE CATHOLIQUE.
4. AU VOLEUR.

5. LES ANNIVERSAIRES DE 1907.
6. ECHOS DE ROME.
7. PETITES NOUVELLES.
8. NAISSANCES. — MARIAGE.

UNE BONNE PAROLE DE PIE IX.

Pour résister au flot toujours montant de la révolution, les catholiques-ultramontains du Vieux-Monde, prêtres et laïques, ont organisé partout des congrès.

C'est dans ces réunions où l'on concerta et mûrit les plans d'attaque et de défense, où l'on cherche les moyens de combattre efficacement le mal, c'est là où l'on réchauffe son zèle pour la défense des droits et de Dieu et de l'Eglise si gravement compromis par l'esprit conciliateur du libéralisme catholique.

Le Pape bénit ces congrès, et cette bénédiction il l'accompagne généralement de paroles d'encouragement et de vie. C'est ainsi qu'il a béni dernièrement les Italiens réunis en congrès à Bergame.

Dans une lettre admirable, qu'il adresse au Président de ce congrès, nous trouvons ces paroles, qui doivent être pour nous, dans les circonstances difficiles et pénibles que nous traversons, un encouragement et une consolation. Voici ces paroles :

“Si Nous avons loué souvent le zèle qui vous unit pour donner *aide, conseil et action* à la défense et à la protection des intérêts catholiques, aujourd'hui Nous vous estimons dignes d'un plus grand éloge, soit parce que vous ne faiblissez pas sur le terrain de vos travaux largement *accru et hérissé* de difficultés par la condition de plus en plus affligeante de ces intérêts.....
“..... Ces motifs vous exciteront à propager les congrès catholiques, que les conditions toujours plus déplorables de la *société religieuse et civile* doivent rendre plus fréquents, et ils enflammeront enfin le zèle de tous les catholiques, de telle sorte que chacun, considérant comme *sienna propre la cause de la religion et de l'Eglise*, lui consacre *ses efforts* en union avec ses frères.”

Zouaves du Pape ! entendons-les bien ces paroles bénies de notre Père et qu'elles soient notre mot d'ordre et de ralliement. Comme autrefois, nous avons marché

unis sous les nobles étendards de Pie IX, Pape et Roi—ainsi aujourd'hui marchons unis à la lumière indéfectible de sa parole.

Oui, soyons unis, serrons nos rangs pour donner *aide, conseil et action* à la défense et à la protection des intérêts catholiques, si gravement compromis en Amérique comme en Europe. Ne faiblissons pas dans l'accomplissement de ce noble apostolat *hérissé* de difficultés par la condition de plus en plus affligeante de ces mêmes intérêts. Enflammons notre zèle, de telle sorte que chacun considérant comme sienna propre la *cause de la religion et de l'Eglise*, lui consacre ses efforts en union avec ses frères.

Quand une mère est attaquée, insultée, méprisée, trahie, tous ses enfants, petits et grands, ont droit de la défendre, et c'est même le premier devoir que commande la piété filiale.

Or, l'Eglise est notre mère ; personne au monde ne peut refuser au plus petit d'entre nous le droit de la défendre. Volontiers, nous aurions versé pour elle notre sang sur les champs de bataille. Volontiers encore nous souffririons la persécution et l'injustice de ses ennemis déclarés ou déguisés, pour la soutenir, la défendre et proclamer les droits imprescriptibles que lui a conférés son divin Fondateur. Gravons en lettres d'or sur notre drapeau ces belles paroles de Pie IX : “Que chacun considère comme sienna propre la cause de la religion et de l'Eglise et lui consacre ses efforts en union avec ses frères !”

Et que ces paroles enflamment nos âmes d'un zèle religieux, qui grandisse avec les difficultés et les obstacles. Ce n'est qu'à ce prix que la victoire définitive nous sera accordée.

ZOUAVE — aime Dieu et va ton chemin, sous le regard de Pie IX, et à la lumière de ses infaillibles enseignements.

LE 3 NOVEMBRE 1867.

Il y a dix ans, à pareille date, les enfants de l'Eglise remportaient une victoire signalée sur les enfants de Satan. La Révolution arrêtée par le dévouement catholique était repoussée pour trois ans; elle le serait encore aujourd'hui si l'Italie ingrate n'eût profité de la faiblesse de la France et de l'aide de la Prusse pour violer les Etats du St. Père.

Mentana est donc un point glorieux dans l'histoire militaire de l'Eglise; c'est aussi un enseignement.

Nous devons mesurer la gloire à la grandeur du but auquel tendent nos efforts, et aux sacrifices que nous devons nous imposer pour l'atteindre; or, quel plus beau but pour un chrétien sur la terre que la défense des droits inviolables de l'Eglise. Une telle guerre est si sainte dans sa nature, qu'elle est la seule dans laquelle la défaite ou la victoire est pareillement glorieuse. Quand il s'agit d'une guerre d'intérêt, de race, de frontières, le but peut manquer de noblesse, de grandeur; il n'en est point ainsi quand on défend l'Eglise. Là, tous les intérêts s'effacent, car ce sont les intérêts du monde entier; les races disparaissent sous l'unique sceau de la croix qui est l'étendard de la grande famille chrétienne; les frontières s'éloignent car le patrimoine de St. Pierre appartient à tous ceux marqués du sceau du baptême, et Pierre qui en est le propriétaire est aussi le maître de toutes les propriétés ecclésiastiques sous tous les climats de l'univers.

Le but est donc sublime, céleste, car il se rattache à la gloire de Dieu et au salut de nos âmes.

Mentana est donc une victoire glorieuse, comme Castelfidardo fut une sublime défaite.

Dans ces deux faits d'armes le but fut le même, la gloire fut la même.

Mentana est un enseignement pour les fidèles soldats du Pape. Nous savons comment la petite armée du Pape résista pendant trois mois aux hordes quatre fois plus nombreuses de Garibaldi. Nous connaissons son courage, son dévouement; mais ce qui faisait marcher les Papalins à la victoire ou à la mort, c'était leur inébranlable confiance et leur indomptable foi dans la cause pour laquelle ils combattaient. En 1870, sur les murs de Rome à moitié détruits, l'armée pontificale en face de 80 mille hommes possédait encore la même foi, la même espérance; il fallut l'ordre de Pie IX lui-même pour lui faire mettre bas les armes.

A Castelfidardo la même vertu était apparue dans la défaite; en 1867 elle conduisit à la victoire; elle était sur les remparts de Rome; concluons en disant qu'il faut qu'elle continue dans nos âmes afin que, un jour, elle se retrouve au bout de nos épées et de nos remingtons. Il est de toute importance, si nous avons à seconder un jour les vues de la Providence, que nous ayons cette foi et cette espérance telles que l'eurent nos prédécesseurs. Ces deux vertus sont la base de tout courage, de tout dévouement.

Le temps sombre qui semble recouvrir de tristesse la situation actuelle de l'Eglise demande de nous ces quel-

ques *Sursum corda*, et ces appels contre un refroidissement, un découragement que l'enfer veut de plus en plus semer partout et parmi nous surtout, anciens soldats du Pape. Il faudrait que tous ceux qui liront ces lignes que nous voudrions plus accentuées, plus énergiques nous répondent *Habemus ad Dominum*. Haut donc les cœurs et que le Seigneur les ayant en sa possession nous remplisse d'une foi, d'une espérance que rien ne saurait ébranler.

La gloire de Mentana est donc bien grande, qui le nierait en voyant le but proposé, couronné d'une belle victoire. Ce but atteint à force de foi et d'espérance nous enseigne ce qu'il nous faut faire à l'avenir. Trempés comme l'acier de cette foi et de cette espérance nous serons prêts pour de futurs combats, c'est alors que Mentana nous apparaîtra comme une de ces brillantes étapes dans une guerre juste et sainte. Tous les intérêts disparaîtront devant les intérêts de la chrétienté, les races diverses ne feront qu'une race chrétienne, les frontières s'aplaniront, car ce sera l'héritage des chrétiens qu'il faudra reprendre. Le but sera grand, sublime, céleste. Si nous voulons l'atteindre il faudra que nous ayons l'inébranlable confiance et l'indomptable foi de ceux qui nous ont précédés. — *Adveniat*.

LA PRESSE CATHOLIQUE.

A l'exemple de tous les récents congrès catholiques, la grande assemblée de Bergame s'est vivement préoccupée de l'apostolat de la presse. Elle a vu dans cet apostolat une question vitale, d'où dépend, en grande partie, le salut de nos sociétés modernes.

Voici quelques-unes des réflexions pratiques proposées à cet effet par M. le chevalier Sachetti :

“ La presse catholique est aujourd'hui une véritable prédication; la mission du publiciste catholique est d'être un prédicateur. Malheureusement, à ce prédicateur il faut avant tout trois choses: de l'argent; ensuite de l'argent indispensable, il importe souverainement de multiplier les abonnés des bons journaux.

“ Ici se présente, pour les journaux catholiques, un cercle vicieux. Donnez-nous des lecteurs, des abonnés, disent-ils, et nous serons aussi intéressants que possible; mais les lecteurs répondent: Faites des journaux intéressants, et aussitôt nous nous abonnerons. Et puis, il y a toujours la grande difficulté de faire accepter un journal franchement catholique par la multitude des gens d'affaires et par ces masses nombreuses qu'une déplorable habitude a rendues tributaires de la presse libérale.

“ Il s'agit donc de donner aux bons journaux, indépendamment de leurs lecteurs et du chiffre de leurs ressources, un intérêt tel qu'ils s'imposent nécessairement à ce que l'on appelle “ l'opinion publique.” Or, il n'y a que le dévouement qui puisse enfanter ce prodige. Il faut que les journaux catholiques aient autour d'eux un essaim de *collaborateurs gratuits*.....”

A une autre séance, la même question a été traitée au point de vue de l'abstention des mauvaises lectures de la part des catholiques. Le rapporteur, M. l'abbé Massara, rédacteur de l'*Osservatore Cattolico*, de Milan, a eu

à ce sujet une inspiration très-heureuse. Il a proposé de fonder une société formelle d'abstention, sur le modèle de la société analogue de tempérance qui a été instituée en Angleterre par le P. Mathew, dans le but de réprimer l'abus des liqueurs enivrantes. M. l'abbé Massara a proposé de donner pour protecteur à la nouvelle société d'abstention le saint que l'Eglise invoque contre les maladies épidémiques, saint Roch. Voici les statuts très-brefs de cette société, tels que le Congrès les a approuvés :

Œuvre de Saint Roch contre la peste des mauvaises lectures.

1^o Tout le monde peut faire partie de l'œuvre de Saint Roch contre la peste des mauvaises lectures.

2^o Les congrégations et les associations catholiques sont exhortées à y faire inscrire leurs membres.

3^o La formule d'inscription est arrêtée comme il suit :
" Je promets de m'abstenir de la lecture des journaux mauvais et libéraux et de toute publication irréligieuse et immorale, sauf le cas où la lecture serait requise par une nécessité que reconnaîtrait l'autorité ecclésiastique."

4^o A tous les membres sera distribué un diplôme d'inscription avec l'image du saint protecteur et l'oraison jaculatoire suivante :

" Par l'intercession de Saint Roch, délivrez-nous, Seigneur, de la peste des mauvaises lectures."

— — — AU VOLEUR. — — —

Nous faisons connaître dans notre numéro du 25 Septembre les récentes spoliations perpétrées dans la Ville Eternelle par le gouvernement subalpin, et avec quelle brutalité méchante ces actes d'odieuse vandalisme avaient été accomplis.

Comme on le pense bien, le Saint-Stège, défenseur suprême de la religion et gardien né des sanctuaires de Rome, a énergiquement protesté contre ces nouveaux attentats.

Par ordre du St. Père, vivement affligé de ces événements, S. Em. le cardinal Simeoni a adressé à tous les membres du corps diplomatique accrédité auprès de la cour du Vatican, une note qui signale et flétrit les crimes récents commis par les envahisseurs de Rome contre la religion, contre l'histoire et contre l'art.

Cette lettre, datée du 25 Août et livrée seulement à la fin d'Octobre à la publicité, n'a rien perdu de son douloureux intérêt.

L'état des choses qu'elle dénonce n'a pas changé, les progrès de l'œuvre révolutionnaire qu'elle signale sont au nombre de ces faits que la révolution appelle faits accomplis, entendant par là dire qu'elle ne veut pas les réparer.

En effet, comment réparerait-on le mal qu'on a fait par amour du mal ?

Les catholiques n'attendent point de réparation de ce côté-là. Mais ils aiment que la vérité soit connue, que les mensonges soient dissipés, que le monde ne soit plus trompé sur la situation faite à Pie IX et à l'Eglise.

Ce droit révolutionnaire du plus fort qui vient d'être essayé contre quelques édifices paroissiaux pourra être

exercé demain, — et il le sera sans nul doute — contre d'autres édifices voués au culte. L'église de St. Antoine Abbé, dont le gouvernement de Victor-Emmanuel vient de s'emparer, était une annexe de Ste. Marie-Majeure, les enfants de la paroisse y recevaient l'instruction religieuse, les paroissiens y recevaient la confirmation et les autres sacrements. S'il n'y a pas de loi pour protéger l'annexe, y en aura-t-il pour protéger la basilique même de Ste. Marie-Majeure où Pie IX a dès longtemps préparé son tombeau ? Y en aura-t-il pour protéger même St. Jean de Latran, l'église mère et maîtresse de toutes les églises de l'Univers ?

C'est donc toute la chrétienté qui est menacée par les faits accomplis à Rome.

Mais la circulaire de S. Em. le Card. Simeoni a déjà trois mois de date. Qui donc a osé parler, depuis trois mois, de réclamations, même les plus timides ?

S'est-il fait entendre une seule voix pour protester au nom de la justice éternelle et des droits sacrés ?

Voici le texte de ce grave document :—

CIRCULAIRE

ADRESSÉE AU CORPS DIPLOMATIQUE ACCRÉDITÉ AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE.

" De la résidence du Vatican,
le 23 août 1877.

" Après que, dans sa mémorable allocution du 12 mars de la présente année, le Saint Père eût déploré, avec des accents qui trouvèrent un si puissant écho dans tous les cœurs catholiques, les attaques innombrables dirigées depuis l'époque de l'invasion de Rome contre l'Eglise et contre son pouvoir, — on devait espérer que ceux qui gouvernent actuellement auraient épargné de nouvelles afflictions au vénérable Pontife.

" Mais, tout au contraire, ceux-ci ont persévéré dans leur attitude hostile ; et en ces derniers jours par des actes d'ailleurs illégaux autant qu'injustes et sacrilèges, ils ont abreuvé d'amertume le cœur de Sa Sainteté, blessant du même coup le sentiment religieux des Romains, et perpétré la destruction de divers monuments historiques et artistiques.

" Les actes auxquels il est fait ici allusion, sont : la clôture des églises Saint-Antoine Abbé, sur l'Esquiline, de Sainte-Marthe sur la place du Collège-Romain, et la prise de possession de l'oratoire annexé à l'église de Sainte-Marie de la Scala.

" On compte transformer la première église en hôpital, la seconde en caserne et l'oratoire en gymnase.

" Les moyens mis en œuvre pour une telle entreprise ont été des plus sommaires et des plus despotiques.

" En ce qui concerne l'église de Saint-Antoine, qui sert de succursale à la paroisse de Sainte-Marie-Majeure, le 6 de ce mois on avertit de vive voix le curé que l'édifice serait occupé le lendemain ; puis, quelques heures après, on lui annonça par écrit que l'ordre était suspendu ; enfin, dans la matinée du 13, malgré ses protestations, et bien que le très Saint-Sacrement se trouvât encore dans l'église, on mit les scellés sur les portes.

" Pour l'église de Sainte-Marthe, on usa de moins de procédés encore. Dans la même journée du 13, quelques membres de la junte liquidatrice s'y présentèrent, sans se faire annoncer, défendirent au seul gardien séculier présent d'appeler le supérieur ecclésiastique, et alors que personne n'était là pour faire entendre une

légitime protestation, ils mirent les scellés sur les portes intérieures et s'étant fait délivrer les clefs par le gardien, fermèrent aussi la porte extérieure.

"Quant à l'oratoire de la Scala, après un avis préalable donné verbalement par le secrétaire de la dite junta au supérieur de l'église, la junta elle-même prit possession de ce lieu saint dans la matinée du 4 courant, par un simple procès-verbal, et au moyen d'un autre procès verbal, elle en fit cession au municipe de Rome, représenté par un employé municpal.

"Ainsi s'est accomplie cette triple occupation sacrilège.

"Pour la justifier, on ne peut alléguer non-seulement aucun titre juridique, mais pas même une apparence de légalité. Ce n'est pas seulement le droit divin et ecclésiastique qui la condamne, ce sont jusqu'aux dispositions mêmes de la loi civile. Et, en effet, l'art. 18 de la loi du 7 juillet 1866 sur les corporations religieuses porte la disposition suivante: "Sont exemptés de la dévolution au domaine et de la conversion, 1° les édifices à l'usage du culte, qui garderont cette destination, en même temps que les tableaux, les statues, les meubles et les ornements sacrés qui s'y trouvent."

"Conformément à cette loi, à l'époque de la prise de possession des monastères de Saint-Antoine, de Sainte-Marthe et de la Scala, on avait conservé leurs églises et leurs oratoires respectifs à l'usage auquel ils servaient. Il serait donc impossible d'expliquer pourquoi le ministère s'empare aujourd'hui, en dépit de la loi, d'immeubles qui n'ont jamais été dévolus au domaine.

"Dans le procès-verbal de la prise de possession de Saint-Antoine, on allègue pour prétexte l'expropriation du monastère, advenue par suite du décret royal du 18 août 1871, promulgué, ce dernier, en vertu de la loi du 3 février de la même année sur le transfert du siège du gouvernement à Rome. Mais il est facile de comprendre qu'on ne peut prononcer le mot d'expropriation quand il n'a pas été question d'une indemnité équivalente à l'objet exproprié. Or, ceci est certain, jamais le gouvernement n'a déterminé ni payé un prix quelconque pour la susdite église, au lieu qu'il en a été ainsi pour le monastère exproprié.

"En faveur des deux autres occupations, on ne peut pas même se prévaloir de ce futile prétexte. Dès lors il est aisé de se figurer quelle est la juste indignation du Saint-Père, voyant des lieux si vénérables livrés à des usages profanes!

"Le curé de Sainte-Marie-Majeure exerçait toutes ses fonctions dans l'église de St. Antoine; les paroissiens y étaient confirmés et y recevaient les autres sacrements; on y expliquait l'Evangile, on y enseignait le catéchisme, et même, dans ces derniers temps, l'église avait été affectée à l'usage des malades de l'hôpital et des sœurs infirmières qui les soignent. Ajoutez à cela que Saint-Antoine est une église monumentale, dont la façade est la seule qu'il y ait à Rome de son époque et de son style; que la tribune en est décorée d'une des meilleures œuvres d'Odazzi; que les murs latéraux et les deux chapelles situées aux côtés du maître-autel sont décorés de peintures estimées de Pierre Parrocel, et que la chapelle de Saint Antoine est d'une remarquable architecture. Outre deux mosaïques antiques, uniques dans leurs genres, on y admire encore les peintures de Nicolas Ciccignani, dit le Pomarancio, et les miracles du saint représentés sur les murs par J. B. Lombardelli, dit de la Marca.

De son côté, l'église de Sainte Marthe se recommande par sa valeur artistique. Chaque jour on y célèbre plusieurs messes; on y fait les fêtes propres de l'Eglise; les grandes solennités s'y accomplissent avec pompes; enfin elle dessert une nombreuse confrérie ou association d'artistes.

"Quant à l'oratoire de la Scala, dont le municipe von-

draît changer la destination en celle qui a été dite plus haut, il sert également aux pratiques du culte qu'y accomplissent les élèves des écoles du Transtévère, ainsi que diverses autres confréries.

"Enfin, si, pour justifier de tels attentats, on s'avisait d'alléguer le spécieux prétexte de l'utilité ou de la nécessité publique, il suffirait de faire remarquer que le moindre sentiment de respect pour les lieux saints aurait induit tout autre pouvoir à affecter les susdites églises à des usages différents de ceux auxquels on les veut destiner. Auprès de Sainte Marthe, comme auprès de Saint Antoine, il y a des emplacements beaucoup plus étendus et dont on pourrait se servir avec plus d'économie et d'avantage, pour agrandir soit la caserne, soit l'hôpital.

"C'est donc uniquement le mépris que fait le gouvernement des églises catholiques, qui le porta à occuper illégalement et sans nécessité deux des meilleures d'entre elles, en même temps qu'il accorde toutes ses faveurs aux temples protestants. De ceux-ci, il s'en élève en grand nombre dans les quartiers les plus populeux de Rome, sans que les vaudois, ni les baptistes, ni d'autres aient à craindre de les voir dévolus au domaine ou appropriés.

"Tout esprit clairvoyant peut induire de ces faits quel sort serait réservé aux églises de Rome dans un avenir plus ou moins lointain, si l'état des choses actuel devait malheureusement se perpétuer. Dès aujourd'hui se révèle le plan coupable que l'on se promet d'exécuter petit à petit, et qui est d'enlever au culte public non seulement les églises de couvents, de monastères, de confréries, etc., mais encore plusieurs des églises paroissiales, de façon à diminuer arbitrairement le nombre des paroisses. Ce plan a commencé à être exécuté lorsqu'on a démoli les églises de Saint Caius, de Sainte Thérèse et autres. Il se poursuit aujourd'hui à l'aide de ces récentes occupations.

"Le cardinal secrétaire d'Etat soussigné ne peut se dispenser de dénoncer officiellement ces faits regrettables à Votre Excellence, afin qu'elle daigne les porter à la connaissance de son gouvernement comme un commentaire significatif de la prétention toujours affichée d'avoir, par l'invasion de Rome, dépouillé uniquement le Souverain Pontife de son domaine temporel, tout en laissant intacts son autorité spirituelle et sa juridiction sur les personnes et les choses sacrées.

Le soussigné saisit avec empressement cette nouvelle occasion de renouveler à Votre Excellence l'expression de sa considération distinguée.

[Signé]

JEAN, card. SIMONI

LES ANNIVERSAIRES DE 1867.

Si Septembre est le mois des invasions sacrilèges, s'il rappelle Castelfidardo qui mit l'armée italienne aux portes de Rome, et la canonnade qui força ces portes dix ans plus tard. Octobre est le mois des victoires papales.

Pour raviver l'horreur du crime, nous avons réédité la première protestation officielle de l'auguste vaincu, renouvelée depuis, sans relâche, à la face des rois et des peuples. Il convient d'évoquer aussi les glorieux souvenirs de la campagne de 1867, afin de susciter dans les cœurs l'ardent désir d'une croisade et la généreuse volonté d'en être. Dans ce but, nous publions l'ordre du jour du colonel Allet au lendemain de Mentana. Ce document, trop peu connu, est un sobre et vivant tableau de la part que les Zouaves ont prise à la défense des

États du Pape contre les garibaldiens. C'est aussi, c'est surtout un avertissement solennel donné aux combattants d'alors dispersés aujourd'hui, et à tous ceux qui ont porté l'uniforme.

Officiers, Sous-Officiers et Soldats !

Vous venez de traverser deux mois de fatigues et de dangers avec une énergie dont votre chef est fier de vous rendre le témoignage.

Au premier jour de cette lutte impie que la force révolutionnaire engageait contre le droit le plus auguste, ceux même qui vous connaissaient, calculaient avec angoisses les péripéties de ce combat inégal. Honneur à vous ! Vous avez dépassé les espérances de vos amis et les craintes de vos ennemis.

L'invasion garibaldienne a trouvé partout les baïonnettes des zouaves, et si les balles ont traversé des poitrines, nulle part elle ne vous ont fait reculer d'un pas. Tous vous avez eu votre part dans cette lutte glorieuse. Les compagnies qui sont restées à Rome en butte aux plus atroces moyens de destruction, ont contribué à maintenir la tranquillité, comme celles, qui dans les provinces d'Acquapendente et de Subiaco, ont défendu presque seules soixante lieues de frontières.

Du 22 septembre au 3 novembre, que de dates à mettre sur votre drapeau !

Le 30 septembre, le lieutenant Jacquemont rencontre, avec trente-six hommes de la 3e du 1er, quatre-vingt-dix garibaldiens à Canino, et les met en fuite.

Le 3 octobre, le lieutenant Guérin, alors sergent-major, avec vingt-cinq zouaves de la 4e du 1er, protège seul la retraite d'une compagnie de ligne près de Bagnorea.

Le 4 octobre, le sous-lieutenant Burdo, avec trente hommes de la 3e du 1er, lutte pendant trois heures contre une troupe supérieure au pont d'Ischia ; le même jour, le même officier défend, avec quarante-cinq hommes, la ville de Valentano contre des forces cinq fois supérieures.

Le 5 octobre, Bagnorea est enlevée ; le capitaine Le Gonidec, les lieutenants Jacquemont, Wyart, et de Mirabal conduisent à l'assaut cent quatre-vingt-dix zouaves des 3e et 4e du 1er et emportent les positions dominantes.

Le 13 octobre, les sous-lieutenants Joubert et Martini, avec un détachement de la 4e du 1er, réoccupent Acquapendente.

Le même jour, à Monte-Libretti, quatre-vingt-dix-sept zouaves de la 5e du 2e, sous les ordres de MM. Guillemin et de Quélen, attaquent les garibaldiens avec une vigueur telle, que l'ennemi, effrayé évacue la ville la nuit même. Les deux officiers tombent glorieusement en tête de la troupe.

Le 12 octobre, la ville de Subiaco est surprise ; le lieutenant Desclée, avec trente zouaves, la reprend et tue de sa main le commandant ennemi.

Le 18 octobre, le lieutenant Lallemand, avec quarante-cinq hommes et dix-sept gendarmes, occupe Orte.

Le 19, le capitaine de Couessin, avec sa compagnie, rejette les garibaldiens dans Farnèse ; le sous-lieutenant Dufournel meurt percé de treize coups de baïonnette.

Le 22, la caserne Serristori saute, ensevelissant de

nombreuses victimes ; le soir même, le capitaine du Reau, avec la 2e du 2e, saisit hors de la ville, sous Saint-Paul, un vaste dépôt d'armes et un nombreux concubule de sectaires.

Le 24, les capitaines de Saisy, Vinoy, Dufournel, avec quatre-vingts hommes du dépôt et de la 3e du 2e, enlèvent de vive force, dans la Lungarella, l'infernal laboratoire d'où sortaient la plupart des bombes qui ont effrayé Rome.

Le 24 octobre, Viterbe est attaquée par huit cents chemises rouges ; le lieutenant Lallemand, avec soixante zouaves, prend une part énergique à la défense, l'ennemi est repoussé.

Le 30 octobre, les avant-postes garibaldiens sont en face de Ponte-Nomentano ; la 3e du 1er, les 3e et 6e du 2e forcent les tirailleurs ennemis à se replier jusqu'au Casale-dei-Pazzi qui est occupé le lendemain.

Le même jour, le capitaine adjudant-major Dufournel tombe frappé d'une balle dans les rues de Rome et meurt, comme son frère, avec cette intrépidité que nous étions habitués à admirer.

Le 3 novembre enfin, à Mentana, le régiment tout entier est réuni sous mes ordres, et j'ai pu moi-même admirer dans son ensemble cet élan, ce courage admirable dont chaque fraction du corps donnait, depuis un mois, tant de nobles exemples.

Tout ce qu'on pouvait attendre des cœurs les plus énergiques, vous l'avez fait ! Et à la dernière heure de cette lutte de quarante-cinq jours, sur le champ de bataille que vous veniez de joncher de cadavres, l'armée française, ce juge incorruptible de la valeur, s'est trouvée là pour applaudir à la vôtre et vous rendre un témoignage incontestable.

Des pertes douloureuses ont accompagné le succès : le capitaine de Veaux et vingt-trois de nos camarades sont morts à Mentana, nos blessés remplissent les hôpitaux, mais le sang a coulé pour la plus noble des causes.

De tels sacrifices sont les souvenirs les plus précieux d'un corps militaire ; ils auront pour conséquence de ramener à la cause du Saint-Père, des sympathies et un respect qui assurent son avenir.

Soldats !

Tout n'est pas fini ! De grands dangers menacent encore l'Église. Rappelez-vous que vous n'êtes pas seulement au régiment quelques milliers d'hommes réunis coude à coude ; vous représentez dans le monde un principe : la défense volontaire et désintéressée du Saint-Siège. Vous êtes le noyau autour duquel se grouperont, au moment du péril, les prières, les secours, les espérances du monde catholique.

Soyons donc les vrais soldats de Dieu. Vous n'avez pas seulement des devoirs, vous avez une mission : vous n'arriverez à la remplir que par l'union, par la discipline, par la conduite, l'instruction.

Un troisième bataillon vient d'être formé ; vos cadres en s'étendant vous assurent une plus large part d'action dans les luttes à venir. Nous y marcherons ensemble au cri de : Vive Pie IX !

*Le colonel commandant le régiment,
ALLET.*

Tout n'était pas fini après l'écrasement des hordes garibaldiennes, de grands dangers menaçaient encore l'Église... l'événement ne l'a que trop prouvé. Aujourd'hui, quoi qu'on en veuille penser dans les sphères officielles où l'on tient la question romaine pour définitivement tranchée, tout n'est pas fini non plus. Tout est à refaire. Tout se refera, puisque l'indépendance temporelle est indispensable au libre exercice de la puissance spirituelle; et l'histoire est là pour nous dire que les crimes du glaive sont châtiés par le glaive.

Les soldats de Dieu ne sont plus réunis coude à coude, mais ils représentent toujours le principe de la défense volontaire et désintéressée du Saint-Siège, et, tant que le Pape sera captif aux mains de l'ennemi, leur mission ne sera point achevée. Les engagements qu'ils renouvellent chaque année, dans des protestations déposées aux pieds de leur roi Pie IX, ont annulé le licenciement qui les avait faits libres; les espérances obstinées du monde catholique leur défendent d'oublier la vocation première, car c'est le Seigneur qui instruisit leurs mains au combat et leurs doigts à la guerre: *Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum!!* leur passé, qui est une noblesse, les oblige. Il faut donc qu'ils se tiennent prêts et qu'ils préparent les autres à la revanche du 20 septembre.

Dans les trois mois qui suivirent Mentana, le Régiment fut doublé. Ce n'est pas deux bataillons de plus qu'il faut recruter pour la croisade, c'est toute une armée: si chaque soldat du Pape entend son devoir actuel et l'accomplit, cette armée se lèvera comme un seul homme le jour où il s'agira "d'achever la grande bataille" pour laquelle Pie IX prie Dieu de nous donner la force.

(LA CROIX).

ECHOS DE ROME.

Le vol est à l'ordre du jour dans deux des principales municipalités d'Italie: à Rome et à Naples. Ainsi le gouvernement des *moyens moraux*, c'est-à-dire des annexions et des liquidations, peut se flatter d'avoir fait école.

Voici d'abord un exemple qui prouve qu'on ne se borne plus ici à dépouiller les vivants, les morts aussi ont à payer leur tribut à la rapacité des administrateurs publics. A Rome, un employé municipal préposé à l'administration des cimetières, vient de s'approprier la bagatelle de 80 mille francs. Puis il est parti tranquillement pour un voyage autour du monde, sans que personne ait eu souci de s'enquérir de ses nouvelles. Trois autres employés de la municipalité de Rome ont commis des malversations et des fraudes qui leur ont permis de s'assurer quelques années de pension, car on les a tout simplement renvoyés sans autre châtement. Un cinquième fonctionnaire a volé ou, comme on dit, liquidé pour son compte personnel, 4,000 francs, provenant des timbres apposés sur les permis de mariage; 400 francs ont été annexés de même par le neveu d'un assesseur ou conseiller municipal. Cet annexionniste a encore été plus habile que le précédent; il encaissait le montant des

timbres à appliquer sur les certificats de vie, puis il n'appliquait pas les timbres. Un ingénieur de la commune a falsifié les notes de paiement de ses ouvriers, de telle sorte qu'il a beaucoup encaissé, tout en faisant travailler le moins possible. Ce sont là des faits notoires et déjà divulgués par plusieurs journaux.

L'Italie dit à ce sujet: "Les vols, les falsifications qui se sont accomplis au Capitole continuent d'être l'objet de nombreux commentaires de la part du public. Les énormités commises dans l'administration municipale ne sont plus aujourd'hui un mystère... Il est donc indispensable que la lumière se fasse de la façon la plus claire, et cela dans l'intérêt de la commune aussi bien que des employés."

— A propos d'histoires de voleurs, en voici une délicate et qui montre que les malfaiteurs de grands chemins savent, eux aussi, affecter au besoin des manières douces et polies, tout comme les annexionnistes officiels qui se chargent de liquider dans les villes les biens de l'Eglise.

A Acquapendente, dans la province de Viterbe, un bandit célèbre, nommé Biscarino, est maître de la campagne environnante, d'où il dicte ses lois aux propriétaires de l'endroit. Dernièrement, il avait signifié à un certain Piétro Leali l'ordre de payer à lui, Biscarino, la somme de 1,000 francs dans le délai de vingt-quatre heures. Ce Piétro Leali ne daigna pas répondre; mais, à quelques jours de là, comme il se trouvait à la chasse en compagnie d'un sien ami, le député Zeppa, voici notre brigand qui se présente à eux et qui s'adresse tout d'abord au député.

— Savez-vous qui je suis? lui dit-il; je suis le bandit Biscarino, et vous?

— Je suis le député Zeppa.

— Tiens! fit le brigand d'un air d'agréable surprise; mais savez-vous qu'aux dernières élections je vous ai fait la chasse durant trois jours, et que peu s'en est fallu que vous ne soyez tombé entre mes mains?

Le brigand était armé de toutes pièces; cependant il ne fit aucun mal à ses interlocuteurs. Il eut même la gentillesse de leur offrir d'excellent tabac, puis il continua de converser avec eux jusqu'à ce qu'on en vint à parler du ministre Nicotera. — Ah! ce Nicotera me fait rire, dit alors Biscarino; il a beau envoyer des gardes et des gendarmes à mes trousses; je connais trop bien tous les coins et recoins de ces bois, et je voudrais enseigner à Monsieur le ministre comment il faut s'y prendre pour attraper les brigands! Puis continuant de s'adresser au député Zeppa, le gracieux bandit lui dit: — Savez-vous, mon cher député, que vous pourriez me rendre un service? — Ce serait de m'obtenir du gouvernement un passeport pour émigrer en Amérique. Je suis fatigué de la mauvaise vie que je mène, et d'ailleurs je suis maintenant assez riche pour finir tranquillement mes jours. Ce passeport que je vous demande m'avait déjà été promis par un employé de l'Etat, mais je l'attends encore, et je vous assure que je ne désire pas autre chose pour vous laisser la paix.

Sur ce, l'honorable Zeppa promet de s'interposer auprès du gouvernement pour obtenir le passeport désiré, et Biscarino se retire après avoir fait force révérences.

Voilà au moins un *galantuomo* qui se contente des dépouilles qu'il a amassées *pour finir tranquillement ses jours*, alors que tant d'autres... qu'il n'est pas permis d'appeler brigands, mais qui sont de vraies sangsues — s'acharnent depuis quatre ou cinq lustres à épuiser ce beau pays, qui est devenu leur proie..... et ils ne demandent pas encore leur passeport !

Bien d'autres plaies affligent l'Italie. Le mécontentement universel des populations, la misère chaque jour croissante, etc.

La récolte est cette année au-dessous du médiocre, et dans l'état actuel c'est un véritable fléau qui présage un bien triste hiver.

On a répété à plusieurs reprises, dans les journaux de l'étranger, que le second fils de Victor-Emmanuel, le prince Amédée, duc d'Aoste, avait décidé d'entrer dans les ordres. On a même ajouté tout récemment que Son Altesse Royale allait se faire religieux, entrer à la Trappe, et l'on disait aussi que le prince Amédée était en butte aux plus vives contradictions de la part des autres membres de la famille royale de Piémont et d'autres personnages encore.

La vérité peut se réduire à deux affirmations. Il est certain que le duc d'Aoste mène à Turin, surtout depuis la mort de sa pieuse épouse, la princesse de la Casterna, une vie retirée et très chrétienne, qui perpétue les glorieuses traditions de ses ancêtres et qui fait un singulier contraste avec les mœurs, bien différentes, hélas ! de ses autres parents du Quirinal. Mais il est également certain que le prince Amédée n'a jamais eu ou, du moins, manifesté l'intention d'entrer dans les ordres.

Le Saint-Père, interrogé à ce sujet dans une des conversations semi-publiques qui mettent fin d'ordinaire aux occupations de la matinée, a répondu dans le sens que nous venons d'indiquer. " Je sais, a dit Pie IX, que le prince Amédée est très-pieux, qu'il a adopté des habitudes franchement chrétiennes, qu'il fréquente les églises et s'approche souvent des sacrements. Je puis même ajouter, ainsi qu'il me l'a écrit lui-même à l'occasion de mon jubilé épiscopal, qu'il serait tout disposé à renoncer à son apanage comme prince du sang, si cela était nécessaire pour conserver ses sentiments de piété et son dévouement au Saint-Siège. Mais j'ignore complètement la résolution qu'on lui prête d'entrer dans les ordres ou de se faire religieux."

Un archevêque italien et un cardinal, tous deux en état de connaître la vérité sur ce point, ont répondu dans le même sens.

Or, ceux qui avaient répandu le bruit contraire disaient que le Pape pourvoirait à l'éducation des fils du prince Amédée. Si donc le Pape déclare qu'il ne sait rien de tout cela, c'est que réellement la chose est sans fondement.

Tout ce qu'il y a de vrai, c'est la piété exemplaire du prince et le soin spécial qu'il apporte à l'éducation chré-

tienne de ses enfants. Il s'est établi dans sa " chère " ville de Turin ; mais il n'y habite pas le palais royal. Il préfère demeurer dans le palais de sa défunte épouse, dont il vénère justement la mémoire, car c'est elle qui eut le bonheur de l'affermir dans la pratique de la vertu.

Après tout, en renonçant au monde d'une manière si édifiante, le prince Amédée ne ferait que marcher sur les traces de son illustre aïeul, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel IV, qui, en 1802, renonça à sa couronne pour entrer dans la Compagnie de Jésus, dans le sein de laquelle il est mort à Rome, en 1819.

Les quatre généraux italiens qui ont pris Rome au Pape, le 20 septembre 1870, ont disparu : Cadorna et Angeletti, licenciés par le ministre actuel pour *incapacité* ; Masi, mort à Palerme au milieu des brigands, et le farouche Mino-Bixio, qui voulait " jeter au Tibre ces canailles de cardinaux," mort parmi les barbares, a eu son cadavre jeté par les sauvages en un lieu inconnu, et sa famille est réduite à l'extrême misère.

Le 25 Octobre dernier était le dixième anniversaire de la sanglante tragédie qui eut lieu en 1867 à Rome dans la maison Ajani, du Transtévère. On se souvient que plusieurs revoltés et des Zouaves y perdirent la vie.

La secte à Rome, a renvoyé au dimanche, le 28, la célébration de cet anniversaire. A 9 heures du matin les sociétés démocratiques se réunirent sur la place du Peuple avec leurs drapeaux, et se rendirent au Transtévère en traversant le Corso et autres principales rues de Rome. Rendus sur les lieux, ces messieurs après force discours ont fixé solennellement sur la porte de la maison Ajani la pose d'un marbre rappelant les noms des... *martyrs*.

Ce martyrologe, comme de raison, ne contient que les noms des membres de la conspirations la plus noire et la plus criminelle.

L'Eglise du Christ a toujours appelé martyrs ses enfants morts victimes de leur devoir — il faut que l'Eglise du diable en ceci, comme dans le reste, singe la vérité !

PETITES NOUVELLES.

Plusieurs journaux ont annoncé le prochain mariage du Général de Charrette.

Depuis que cette nouvelle s'est répandue parmi les Zouaves, on nous a adressé à ce sujet mille et une questions.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de pouvoir leur dire que, en effet, le mariage doit avoir lieu prochainement et même, grâce au journal " l'Union," de pouvoir leur faire connaissance avec la future épouse de notre vaillant Lt-Colonel. Voici ce que dit l'organe légitimiste de Paris du 3 Novembre :

" M. de Charette épouse miss Antoinette Polk, qui appartient à une des plus anciennes familles des Etats-Unis. Le grand-père de la future baronne de Charette fut un des signataires de l'acte d'indépendance, et, avec

Hamilton, le principal rédacteur de la Constitution américaine; un de ses oncles a été président des Etats-Unis en 1845. Lorsque la guerre de sécession éclata, la famille Polk, qui était du côté des Etats du Sud, y prit une part très active; trente-quatre de ses membres s'engagèrent, et plusieurs d'entre eux se firent remarquer par l'éclat de leurs services.

"Ce sont là des titres d'honneur qui peuvent être cités même devant le nom de Charette.

"En bénissant l'union de l'ancien colonel des zouaves pontificaux avec miss Antoinette Polk, l'Eglise, pour laquelle M. de Charette a si glorieusement combattu, ouvrira d'une main maternelle ses trésors de grâce à deux âmes vaillantes qui puiseront désormais à la même source l'esprit de dévouement et de foi.

"Nous ne nous permettrons de parler de miss Antoinette Polk que pour retracer un fait qui la peint tout entière et où l'héroïsme du dévouement apparaît comme un indice de la destinée qui devait l'appeler à devenir la compagne d'un héros.

"Pendant la guerre de sécession, au plus fort de la lutte, seule avec sa mère, dans une ville occupée par les troupes de l'Union, elle entend des généraux ennemis parler d'une surprise qu'ils devaient tenter le lendemain matin contre les *sudistes* campés dans les environs. La jeune Antoinette, à peine âgée de quatorze ans, comprend la gravité de la situation et l'imminence du danger que court son père, un des principaux chefs du corps d'armée menacé. Sans hésiter un instant, elle monte à cheval, et, franchissant au galop tous les avant-postes, elle ne s'arrête que devant son père, qu'elle sauve ainsi avec l'armée du Sud.

"Il n'y a point place pour la louange lorsqu'il s'agit de raconter. Mais le récit de ce trait de courage et de piété filiale devait accompagner nos vœux pour le bonheur d'un des plus nobles champions des grandes causes qui nous sont chères.

"Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la bataille de Mentana. Ce nous est une occasion d'ajouter à ces vœux la marque d'une pensée plus intime qui, inspirée par l'un des deux futurs époux, devient digne d'être agréée par l'autre. Choisir ce jour, qui fut tout à la fois une espérance et une gloire, pour réunir leurs noms dans un même hommage, n'est-ce pas dire tout ce que nous sentons?"

Nous saisissons l'occasion pour offrir d'avance à notre bien aimé chef, nos félicitations et nos vœux les plus ardents.

Sous l'entête si modeste de "petites nouvelles," nous avons à donner aujourd'hui à nos lecteurs une nouvelle importante: un de nos amis, déjà bien connu du public canadien par ses écrits, vient de mettre sur le métier un travail sérieux et considérable sur la "Souveraineté temporelle du Pape;" déjà la préface de cet ouvrage nous est parvenue; nous ne pouvons dans le présent numéro trouver place pour ce premier article de notre bienveillant et distingué collaborateur, mais nous commencerons sans faute au prochain numéro, promettant de réserver sur tous nos numéros subséquents la place d'honneur pour la suite du travail.

De plus, comme cette étude sur le Pouvoir temporel rentre en première ligne dans le programme de notre journal, et qu'un des principaux buts de l'Union Allet est de répandre autant que possible la connaissance des principes catholiques sur le Pouvoir temporel du Pape, le Bureau a résolu de mettre en brochure tout le travail lorsque la publication en sera terminée sur notre *Bulletin*.

Le Bureau de l'Union Allet n'a eu qu'à s'applaudir d'avoir renfermé en un volume les écrits sur le *Syllabus* dont Mgr Pinsonneault avait bien voulu gratifier le *Bulletin*, nous espérons qu'il en sera de même pour cet ouvrage d'une autre plume sur la Souveraineté temporelle.

Le 29 août, le comte de Caserte, frère de François II, roi de Naples, accomplissant un vœu qu'il avait fait durant la dernière guerre d'Espagne, a offert à Notre-Dame-de-Lourdes sa glorieuse épée et un magnifique ostensor en vermeil.

AGEN, 25 octobre.—M. Edouard de Cazenove de Pradine vient d'être cruellement éprouvé. Sa vénérable mère vient de mourir à la Garenne, près Agen, à l'âge de soixante-dix ans.

L'ancien député de Lot-et-Garonne l'avait quittée, il y a trois jours, pour aller reprendre auprès de Mgr le comte de Chambord son poste d'honneur. C'est à Paris qu'une dépêche lui apprit, au moment de son départ, la grave maladie de sa mère. Il repartit aussitôt et arriva assez à temps pour lui fermer les yeux.

La famille de Cazenove est en vénération dans le pays. On se rappelle avec émotion l'héroïsme de ses membres: Edouard de Cazenove, survivant par miracle à une affreuse blessure reçue à Patay, où son beau-père, le comte de Bouillée, et son beau-frère, M. de Vertamon, trouvèrent la mort.

Le 6 du courant, on a chanté à Rome, à l'église du S. Spirito in Sassio, selon la pieuse coutume de chaque année, un service solennel pour le secours des âmes de militaires pontificaux défunts.

Nous apprenons que notre cher et zélé camarade, N. Hudon-Beaulieu, reçu à la pratique de la profession d'avocat aux derniers examens, se propose de quitter Montréal pour aller exercer la profession à Sorel. Les Zouaves de Montréal verront avec regret s'éloigner ce bon ami dont le commerce était si agréable, et le Bureau de régie, dont il a fait partie pendant plusieurs années, ressentira d'une manière toute particulière la perte d'un des membres les plus zélés de notre district. Mais le vrai zouave sait remplir sa mission partout où il va, et notre ami Beaulieu est de ceux qui comprennent bien cette mission et l'accomplissent vaillamment.

Félicitons nos camarades de Sorel de recevoir une si précieuse recrue et ne soyons pas jaloux.

NAISSANCES.

— M. Honoré Lincourt, de l'Isle Dupas, ancien Zouave Pontifical, est devenu père d'un fils le 17 octobre 1877.

MARIAGE.

— Le 19 du courant, à la Cathédrale de Montréal, M. Cyrillé Proteau, ancien Zouave Pontifical, à Delle Mathilda Doré,

ANNONCES.

Manufactures françaises d'ornements d'église
220. RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

COULAZOU ET BEULLAC

RUE NOTRE-DAME, 220,

MONTREAL.

MAISON
COULAZOU & CIE
DE MONTPELLIER
ORNEMENTS D'EGLISES,

MAISON
C. CHAMPIGNEULLE
DE BAR LE DUC
STATUES, VITRAUX

Succursales des deux Maisons, Lyon, Paris, Metz,
Bruxelles, Londres et Montréal.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les ecclésiastiques que nous venons de fonder à Montréal, Rue Notre-Dame, 220, un dépôt d'ornements et d'orfèvreries d'Eglises fabriquées dans nos ateliers de Lyon et de Paris.

Nous aurons aussi le dépôt des statues religieuses et des vitraux artistiques de la Maison Champigneulle qui a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions universelles et notamment à l'exposition universelle de Rome pendant le Concile.

Messieurs les curés et les communautés religieuses qui voudront bien nous faire l'honneur d'une visite obtiendront chez nous aux conditions des prix de fabrique les modèles les plus nouveaux et du meilleur goût.

Nous arrivons en Canada sous les meilleurs auspices et avec de nombreuses lettres de recommandation de N.N. S.S., les Evêques de France avec lesquels nous sommes en relations depuis longues années, nous nous bornerons à citer celle que S. G. Monseigneur de Montpellier a bien voulu nous remettre avant notre départ.

François Marie, Antoine De Roveré De Cabrières, par la miséricorde divine et la grâce du St. Siège apostolique, évêque de Montpellier.

Certifions que la Maison COULAZOU et Cie, dont le siège principal est établi à Montpellier depuis 40 ans est très honorablement connue de Nous, de tout notre clergé et du clergé des diocèses environnants, qu'elle a constamment fourni notre cathédrale et la plupart de nos paroisses de tous les objets relatifs au culte, à la satisfaction générale. Nous recommandons tout particulièrement cette maison aux membres du clergé américains. Nous sommes persuadé qu'elle justifiera pleinement la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

† R. M. ANATOLE, Evêque de Montpellier,
Montpellier, le 24 avril 1874.

Nous soussigné, attestons que la présente lettre est authentique, et que la signature ci-dessus est vraiment celle de Mgr. l'Evêque de Montpellier.

† IGNACE, Ev. de Montréal.
Montréal, 11 juin 1874.

Envoi sur demande de dessins modèles, photographies ou en nature au choix.

Toutes les demandes devront être adressées à M. R. Beullac, Directeur-Gérant des manufactures françaises d'ornements d'église.

220 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Montréal, 18 juin 1874.

J. B. ROMANETTI, ANCIEN ZOUAVE

FABRICANT DE CIGARETTES

Se recommande à tous ses anciens camarades en les priant de lui faire parvenir leurs commandes.

37 COTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

JEAN ROY

PROPRIETAIRE DE L'HOTEL DU CANADA

Près de la Station G. T. R.

QUEBEC SUD.

RESTAURANT JACQUES-CARTIER,

No. 557, RUE STE. CATHERINE,

MONTREAL.

E. PROTEAU, Propriétaire.

L. FORGET,

AVOCAT

No. 10, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

ANNONCES.

GUSTAVE A. DROLET

AVOCAT

No. 41,—RUE ST. VINCENT,—No. 41.

MONTREAL.

J. A. CHAGNON, AVOCAT,

HAM SUD, P. Q.

THOMAS CORRIVEAU

AVOCAT

LAMBTON, P. Q.

J. G. W. MCGOWN

AVOCAT

NO. 170 $\frac{1}{2}$, RUE NOTRE DAME,

MONTREAL.

A. A. FORGET

AVOCAT

DANVILLE, P. Q.

A. GUY

NOTAIRE

SOUTH DURHAM

COMTE DRUMMOND.

J. P. MARION

NOTAIRE

34, RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Agent d'Assurance sur la Vie—Boite 230 $\frac{1}{2}$, P. Q.

HERMENEGILDE FORTIER,

H. C. S.,

No. 33 RUE ST. VINCENT, No. 33,

MONTRÉAL.

E. H. DESJARDINS, M. D., L. C. R.

COIN DES RUES GUY ET ST. ANTOINE.

HEURES DE CONSULTATIONS :

De 8 hrs. a. m. à 10 hrs. a. m. ; de 1 hr. p. m. à 3 hrs p. m. ;
de 7 hrs. p. m. à 9 hrs. p. m.

D. DESNOYERS, M. D.,

TREMONT, CORNER ELLIOT ST., BOSTON.

Over Parker's Drug Store

L. E. OLIVIER,

MÉDECIN,

ST. FERDINAND D'HALIFAX, P. Q.

ARISTIDE CHAMPAGNE,

MÉDECIN,

ST. ANICET.

A. PICHE,

MÉDECIN,

No. 165, RUE ST. CONSTANT, MONTRÉAL.

L. M. BRUNET

MÉDECIN

STE. MARTHE,

P. Q.

ANNONCES.	ANNONCES.
<p>N. J. PINAULT DOCTEUR EN MEDECINE RUE SAINT GERMAIN RIMOUSKI.</p>	<p>THEODORE SAUVAGEAU MARCHAND A COMMISSION 58, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, 58, MONTREAL.</p>
<p>ADOLPHE LAMARCHE, MÉDECIN, No. 638—RUE ST. JOSEPH,—No. 638, MONTREAL.</p>	<p>L. G. VILLENEUVE, MARCHAND, LACHENAIE, P. Q.</p>
<p>P. A. ALLARD, MÉDECIN, No. 326, — RUE ONTARIO, — No. 326, <i>Vis-à-vis l'Eglise du Sacré-Cœur,</i> MONTREAL.</p>	<p>P. ACHILLE BOURGET ÉPICIER VILLAGE LAUZON, LEVIS.</p>
<p>INFIRMERIE DE CHEVAUX ET ETABLISSEMENT VETERINAIRE J. A. COUTURE <i>Médecin Vétérinaire du Collège McGill.</i> BUREAU: 313½, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL <i>Ouvert de 8 hrs. A. M., à 7 hrs. P. M.</i></p>	<p>F. X. LEFEBVRE. Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre LAPRAIRIE.</p>
<p>L. BLANCHARD MARCHAND SHERBROOKE.</p>	<p>E. H. RICHER LIBRAIRE RUE CASCADES, ST. HYACINTHE</p>
<p>NOÉ RAYMOND MARCHAND ST. HYACINTHE.</p>	<p>A. BENJAMIN CHERRIER PROPRIETAIRE-ÉDITEUR DU "QUEBEC DIRECTORY," QUEBEC</p>
<p>J. BERTRAND, MAGASIN DE CHAUSSURES A BON MARCHÉ, <i>No. 661, RUE ST. JOSEPH,</i> ENTRE LES RUES CHATHAM ET CANNING, ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE, MONTREAL.</p>	<p>J. MONIER, <i>Sténographe,</i> BUREAU: 16 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.</p>
<p>N. RENAUD ET Cie. MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS 26, RUE DES ENFANTS TROUVÉS MONTREAL.</p>	<p>C. G. DUROCHER ARTISTE-PHOTOGRAPHE ST. HYACINTHE</p>
<p>EMERY PERRIN, DE T. & E. PERRIN, MARCHANDS. HULL, PROVINCE DE QUEBEC.</p>	<p>L. P. HEBERT, ARTISTE, SCULPTEUR, DESSINATEUR, EXÉCUTANT STATUES, BUSTES ORIGINAUX, PORTRAITS AU CRAYON, 7,—RUE SAINT DOMINIQUE,—7, MONTREAL.</p>
<p>ELIE D. BRUNELLE MERCIER ET EPICIER VILLE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI.</p>	<p>EDWIN HURTUBISE <i>Agent pour le Département Français Assurance Royale,</i> MONTREAL.</p>
<p>LEON DESCARRIES ÉPICIER 675, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL</p>	<p>HILAIRE THERIEN GRANDE MANUFACTURE DE CAROSSES ET VOITURES EN TOUT GENRE RIVIERE DU LOUP (en haut).</p>

Imprimerie J. A. PLINGOET, 39 Rue St. Jean-Baptiste, Montréal.

Handwritten signature and notes:
10 Rue St. Jacques
Cte

